COMMENT RÉCUPÉRER DES ORDINATEURS ?

Qui donne les ordinateurs ?

- Une personne → Vous pouvez signer un procès-verbal en deux exemplaires au moment de la réception du don, puis passer à la page suivante
- Une entreprise → L'entreprise a-t-elle besoin que vous lui remettiez un certificat de destruction des données ?
  - OUI → Rapprochez vous d'un reconditionneur professionnel pour établir un partenariat avec lui
  - NON → Vous pouvez effacer les données au sein de votre structure et réaliser une convention de don avec l'entreprise ! → Votre structure est-elle reconnue d'intérêt général ?
    - OUI → Vous pouvez émettre un reçu fiscal afin que l'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt, et le préciser dans la convention → Vous pouvez signer un procès-verbal en deux exemplaires au moment de la réception du don, puis passer à la page suivante
    - NON → Vous pouvez signer un procès-verbal en deux exemplaires au moment de la réception du don, puis passer à la page suivante
- Une collectivité → Votre structure correspond-elle aux cas prévus par la loi (voir p.10) ?
  - OUI → Vous pouvez réaliser une convention de don avec la collectivité ! → Vous pouvez signer un procès-verbal en deux exemplaires au moment de la réception du don, puis passer à la page suivante
  - NON → Rapprochez vous d'un reconditionneur professionnel pour établir un partenariat avec lui

CC BY NC SA

NIA

NIA Non-recours à l'intelligence artificielle
GIA Généré par l'intelligence artificielle
AIA Aidé de l'intelligence artificielle

Septembre 2025, Version 1
Fiche disponible sur les bases

CIRCUITS NUMÉRIQUES DE PROXIMITÉ
courtcircuit